

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE
SEANCE MARDI 28 AVRIL 2026**

CONSEILLERS MUNICIPAUX :	
EN EXERCICE :	15
PRÉSENTS :	13
Procurations :	2
Absent :	0

L'an deux mille vingt-six et le vingt-huit avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel SOULIER, Maire de SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE.

Présents : BECHETOILLE Xavier, BOUDON Sophie, CHALIER-PASCAL Maryline, CHAMPREDON Éric, CUMINAL Yannick, DOLADILLE Damien, GRANIER Guyllhem, PARENT Philippe, PAULHAC Corinne, SOULIER Anne, SOULIER Samuel, TREBUCHON Géraldine, VASSAL Aurore.

Présents par procuration : Madame PANTEL-BEILLA Emilie à Madame BOUDON Sophie, Monsieur RODIER Sylvain à PARENT Philippe.

Absent :

Secrétaire de séance : Madame TREBUCHON Géraldine

**5 - OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE
AUPRES DE L'AGENCE FRANÇAISE DES CHEMINS DE COMPOSTELLE
(AFCC)**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la demande de l'Agence française des chemins de Compostelle relative à la mise à jour des représentants suite aux élections municipales ;

Vu l'adhésion de la commune à l'Agence française des chemins de Compostelle ;

Considérant :

- La nécessité de désigner les élus référents pour le suivi des actions liées aux chemins de Compostelle ;
- L'importance de la coordination avec l'Agence française des chemins de Compostelle dans le cadre du patrimoine mondial UNESCO et du développement touristique local ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DÉSIGNE les représentants de la commune auprès de l'Agence française des chemins de Compostelle comme suit :
Maire : Monsieur Samuel SOULIER
Élue déléguée à la culture / développement culturel : Madame Anne SOULIER, adjointe
Élu en charge du tourisme / attractivité / développement touristique : Monsieur Philippe PARENT, conseiller délégué
Élue en charge au patrimoine culturel : Madame Aurore VASSAL, conseillère
Autre élue référent (dossiers Compostelle / environnement / randonnée) : Madame Maryline CHALIER PASCAL, conseillère déléguée
- DÉSIGNE Monsieur Samuel SOULIER, Maire, comme représentant de la commune auprès de l'Agence française des chemins de Compostelle

- PRÉCISE que le technicien référent pour le suivi de l'association et la coordination du bien patrimoine mondial est Monsieur Samuel SOULIER
- AUTORISE Monsieur le Maire à transmettre la présente délibération ainsi que les informations demandées à l'Agence française des chemins de Compostelle.

Le Maire,

Samuel SOULIER

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text "Mairie de Saint-Amand" and "2026" and features a central emblem. The signature is a stylized, cursive "S" that extends across the stamp.